

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement
(CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:	Snowbouncer	Date d'édition: 20.09.2021
-		Version: 1.0

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Snowbouncer
 UFI: HR2X-R8HV-Y00E-QXAN

Description du produit Solution de revêtement nano pour les surfaces dures thermoplastiques et thermodurcissables.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandée: Liquide antiadhésif.
Utilisations déconseillées: Aucune utilisation déconseillée n'est connue.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: Artekya Teknoloji Limited Şirketi Ziyagokalp Mah. Heskop San. Sit. M10/189 34490 Basaksehir – Istanbul / TURQUIE	Distributeur: Elan, d.o.o. Begunje 1 4275 Begunje na Gorenjskem Slovenia Téléphone: +386 4 535 11 01
Tél: +90 (212) 670 13 95 Fax: +90 (212) 310 59 58	

Adresse e-mail du responsable de la fiche de données de sécurité:
info@elan.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008

Dangers physiques: Non classé
 Dangers pour la santé: Asp. Tox. 1 – H304
 Dangers pour l'environnement: Non classé

Consulter la rubrique 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008

Pictogrammes de danger:



Fiche de données de sécurité
 conformément au règlement
 (CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:
Snowbouncer
Date d'édition: 20.09.2021

-

Version: 1.0

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contient: Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Propriétés des perturbateurs endocriniens

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Identité chimique	CAS CE Index	No d'enreg. REACH	Contenu en % en poids	Classification selon le règlement 1272/2008/CE
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8 265-149-8 649-422-00-2	-	>85	Asp. Tox. 1, H304

Limites de concentration spécifiques, facteur M et évaluation de la toxicité aiguë

Pas d'information disponible.

Nanofformes et propriétés des particules

Pas d'information disponible.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Notes générales

Consulter un médecin immédiatement. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Après inhalation

Transporter la victime affectée du site de contamination. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Si la respiration est difficile, du personnel qualifié devrait donner de l'oxygène. Placez la personne inconsciente dans une position latérale stable et assurez-vous qu'elle

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement
(CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition: -	Snowbouncer	Date d'édition: 20.09.2021 Version: 1.0
--	--------------------	--

peut respirer.

Après contact cutané

Laver abondamment la peau à l'eau et au savon ou utilisez un nettoyant approprié pour la peau. Après contact avec la peau, retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placez la personne inconsciente dans une position latérale stable et assurez-vous qu'elle peut respirer.

Protection des sauveteurs

Les sauveteurs doivent porter un équipement de protection approprié lors de chaque sauvetage. Si l'on soupçonne que des contaminants volatils sont encore présents chez la personne touchée, le sauveteurs devra porter un respirateur approprié ou un appareil respiratoire autonome. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer de la personne affectée, ou porter des gants. Pour les secouristes, le bouche-à-bouche peut être dangereux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Notes générales

Voir la rubrique 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Après inhalation

L'inhalation prolongée de concentrations élevées peut endommager le système respiratoire.

Après contact cutané

Peut produire une réaction allergique cutanée.

Après contact oculaire

Peut provoquer une irritation temporaire des yeux.

Après ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, y compris maux d'estomac. Les vapeurs du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, provoquant les mêmes symptômes que l'inhalation. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons après ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement
(CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:**Snowbouncer****Date d'édition:** 20.09.2021

-

Version: 1.0**Moyens d'extinction inappropriés**

N'utilisez pas un jet d'eau plein car cela propagerait le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Risques particuliers**

En raison de l'accumulation de pression, les conteneurs peuvent éclater ou exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes: gaz ou vapeurs nocifs.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements conformes à la norme EN469 pour pompiers (y compris casque, bottes de sécurité et gants) offrent une protection de base en cas d'accident chimique.

Conseils sur les mesures de protection lors de la lutte contre l'incendie

Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs du feu. Évacuer la zone. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec un jet d'eau pulvérisée et les retirer en dehors de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau jusqu'à ce que le feu soit complètement éteint. Si le déversement ne s'est pas enflammé, utilisez un jet d'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes en arrêtant le déversement. Gardez les eaux usées hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de contamination de l'eau, informer les autorités compétentes.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Portez un équipement de protection tel que décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivez les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité. Laver soigneusement après avoir manipulé les déversements. S'assurer que des procédures de décontamination et d'élimination d'urgence et une formation sont en place. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Non miscible à l'eau. Les déversements peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir les déversements. Déversements majeurs: absorber le déversement avec un matériau inerte non inflammable. Recueillir et placer dans des conteneurs d'élimination appropriés et hermétiquement fermés. Les conteneurs contenant des déchets et du matériel contaminé doivent être marqués et retirés de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

Fiche de données de sécurité
 conformément au règlement
 (CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:	Snowbouncer	Date d'édition: 20.09.2021
-		Version: 1.0

Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection personnelle	Rubrique 8
Informations supplémentaires sur les risques pour la santé	Rubrique 11
Informations complémentaires sur les risques écologiques	Rubrique 12
Élimination des déchets	Rubrique 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'emploi

Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Éviter le contact avec la peau. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils en hygiène générale du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changez de vêtements de travail tous les jours avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Conserver uniquement dans les contenants d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les contenants debout. Protéger les conteneurs des dommages. Clôturer les installations de stockage pour éviter la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Le sol du local de stockage doit être imperméable, sans contact et ne doit pas être absorbant. Utiliser des récipients constitués des matériaux suivants: Téflon polyéthylène. Acier Carbone. PP; Polypropylène. Matériaux inappropriés pour les conteneurs: PS; Polystyrène. Caoutchouc. EPDM; L'éthylène propylène est un monomère.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en rubrique 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune limite d'exposition connue pour les ingrédients.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement
(CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:**Snowbouncer****Date d'édition:** 20.09.2021

-

Version: 1.0

contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

(a) la protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante:

Lunettes de sécurité bien ajustées.

(b) la protection de la peau

(i) protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN ISO 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.

(ii) autres

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

(c) la protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

(d) la protection contre les risques thermiques

Pas d'information disponible..

(e) mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

Fiche de données de sécurité
 conformément au règlement
 (CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:

Snowbouncer

Date d'édition: 20.09.2021

-

Version: 1.0

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	-25 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	175°C à 4 mmHg
Inflammabilité	Non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Inférieur: 0,9 % (V); supérieure: 12 % (V)
Point d'éclair	68°C
Température d'auto-inflammation	275°C
Température de décomposition	Non disponible.
pH	5 - 5,5
Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible
Pression de vapeur	10 mmHg à 20°C
Densité et/ou densité relative	0,86 g/cm ³
Densité de vapeur relative	> 2,52
Caractéristiques des particules	Non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation: 1,4

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec l'eau et l'humidité de l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser lorsqu'ils sont chauffés, en raison d'une accumulation excessive de pression.

10.5 Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement
(CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:

Snowbouncer

Date d'édition: 20.09.2021

-

Version: 1.0

Peroxydes, matières oxydantes, acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent contenir les substances suivantes: gaz et vapeurs nocifs, vapeurs d'amines organiques.

11. Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
(a) toxicité aiguë

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

DL50, orale:> 5000 mg/kg (rat) (OCDE 401)

DL50, cutanée:> 2000 mg/kg (rat) (OCDE 402)

CL50, inhalation (4h) vapeurs:> 5000 mg/m3 (rat) (OCDE 403)

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer une irritation de la peau.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut causer des lésions oculaires graves.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer une irritation respiratoire.

Peut produire une réaction allergique cutanée.

(e) mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité du CIRC

Aucun des ingrédients n'est répertorié ou exclu.

(g) toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Non classé comme toxique pour les organes cibles après une seule exposition.

Peut provoquer une irritation respiratoire.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Non classé comme toxique pour les organes cibles suite à une exposition répétée.

Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

(j) danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Si le matériau contenant du solvant qui a éclaté atteint les poumons, une pneumonie peut survenir.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement
(CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:**Snowbouncer****Date d'édition:** 20.09.2021

-

Version: 1.0**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés des perturbateurs endocriniens**

Pas d'information disponible.

11.2.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

12. Informations écologiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.1 Toxicité

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Toxicité aiguë pour les poissons: CL/IC/EC50 > 9800 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues: CL/IC/EC50 > 9800 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés: CL/IC/CE50 > 9800 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit devrait être biodégradable dans l'eau. S'oxyde par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bioaccumulation**

Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau. Le produit se mélange à l'eau et se répand à la surface de l'eau. Liquide volatil. Le produit contient des solvants organiques qui peuvent s'évaporer de toutes les surfaces.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations générales**

Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler

Fiche de données de sécurité
 conformément au règlement
 (CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:	Snowbouncer	Date d'édition: 20.09.2021
-		Version: 1.0

les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de suppression

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

- | | |
|---|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: | Non disponible. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: | Non disponible. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: | Non disponible. |
| 14.4 Groupe d'emballage: | Non disponible. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non disponible. |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non disponible. |

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement (UE) n°de la Commission 2020/878
 Règlement (CE) n°1272/2008, CLP

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII)
 Aucun permis spécial n'est connu pour ce produit.

Restrictions (Règlement VII/2006 Titre VII)
 Aucune restriction spécifique d'utilisation n'est connue pour ce produit.

Directive Seveso - Maîtrise des risques d'accidents majeurs
 Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de données de sécurité
 conformément au règlement
 (CE) n°1907/2006

Date de la précédente édition:	Snowbouncer	Date d'édition: 20.09.2021
-		Version: 1.0

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. Autres informations

16.1 Source de la fiche de données de sécurité:

Fiche de données de sécurité originale du fabricant de 10/12/2020, révision 0.3

16.2 Abréviations et acronymes:

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

IATA : Association Internationale du Transport Aérien

ICAO :

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)

CAS : Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)

ATE : Estimation de la toxicité aiguë.

LC50: Concentration létale pour 50 % d'une population test

LD50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne);

EC50: 50% of maximal Effective Concentration.

IC50: Concentration inhibitrice demi maximale

PBT: Persistant, bio-accumulable et toxique

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Source: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

16.4 Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.5 Conseils sur la formation appropriée des travailleurs pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Informations générales

Ce matériel ne doit être utilisé que par du personnel qualifié.

Conseils de formation

Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Ce matériel ne doit être utilisé que par du personnel qualifié.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.